

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

---

Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal : 35

### SEANCE ORDINAIRE DU 19 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 19 mars à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 13 mars 2025.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, Mme MAZDOUR, M. VALLEE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, M. MARTINACHE, Mme CHOLET, M. PIAT, M. BERTHIER, M. GIBERT, Mme DIAS, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, M. TAGLANG, Mme ALI, M. LECHUGA, Mme YILMAZ, M. RIGAULT, M. PEREIRA, Mme REYNAUD, Mme SUCHOD, M. FREMIN, M. SAUNIER.

#### ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. MALAYEUDE donne pouvoir à Mme CHOLET  
Mme PONZIO-REFATTI donne pouvoir à Mme LAMAURT  
Mme FAGIANI donne pouvoir à Mme BOILEAU  
M. TOURE donne pouvoir à Mme DIAS  
M. BENAÏCHE donne pouvoir à M. MARTINACHE  
Mme FUENTES donne pouvoir à M. VALLEE  
Mme PONCHARD donne pouvoir à M. BERTHIER  
Mme JARY donne pouvoir à M. PEREIRA  
M. ASSAS donne pouvoir à Mme YILMAZ  
Mme BRECHU donne pouvoir à Mme HENNECHART.

#### ÉTAIT ABSENTE :

Mme GRIMAUD.

#### SECRETAIRE DE SEANCE :

M. MARTINACHE.

---

### N°2025.03.08 – Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Sur présentation de Monsieur Philippe BERTHIER, Conseiller Municipal Délégué à l'Espace Public,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2312-1,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 et le décret du n°2016-841 du 24 juin 2016,

Vu la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Considérant, que conformément aux dispositions prévues, le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière de la Commune a été établi pour servir de support au débat,

Considérant la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire faite durant la Commission des Finances du 18 mars 2025,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
PAR 30 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE**

**ARTICLE 1** : **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

**ARTICLE 2** : **PREND ACTE** de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel s'est tenu le Débat d'Orientation Budgétaire.

**Christian DEMUYNCK**  
Maire



**François MARTINACHE**  
Secrétaire

